

le bien-être—La publicité et la mise en garde au sujet de la cigarette; le député de Saskatoon (M. Brand): La défense nationale—L'emploi d'officiers de réserve comme professeurs de langues; le député de Parkdale (M. Haidasz): La pollution—L'opportunité d'une étude des projets de loi en comité.

Je crois que les députés sont disposés à suspendre l'heure réservée à l'examen des mesures d'initiatives parlementaires. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre reprendra ses travaux à huit heures. Je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est suspendue à six heures.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à 8 heures.

LA RADIODIFFUSION

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE CANADIENNE

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable M¹⁰ LaMarsh tendant à la 2^e lecture du bill n° C-163, qui vise à mettre en œuvre, pour le Canada, une politique de la radiodiffusion, de modifier en conséquence la loi sur la radio et d'édicter d'autres dispositions résultantes ou connexes.

[Français]

L'hon. M. Asselin: Monsieur l'Orateur, lors de l'ajournement, je demandais l'assistance du ministre afin de convaincre les autorités de Radio-Canada d'ériger, dans ma circonscription, un poste satellite qui pourrait retransmettre les ondes à tous les électeurs de mon district électoral. En effet, le ministre devrait savoir, s'il ne le sait déjà, de même que les gens de Radio-Canada, que plusieurs municipalités de ma circonscription sont desservies par le câble communautaire et qu'il en coûte excessivement cher pour capter les ondes d'un poste privé de télévision. Or, comme le ministre laissait entendre tout à l'heure qu'elle pouvait exercer une certaine influence et un certain prestige auprès de l'administration de Radio-Canada, je lui demande d'user du même prestige dont elle a fait preuve à l'égard du député de Saguenay, afin que les gens de ma circonscription puissent capter les ondes de Radio-Canada et bénéficier des services de radiodiffusion auxquels ils ont droit.

Je signalais, au cours de mon intervention, que les gens de chez nous paient des taxes au même titre que les autres citoyens du Canada

[M. l'Orateur suppléant.]

et qu'on ne devrait pas les «pénaliser» en les forçant à capter les ondes de postes privés dont les propriétaires leur chargent des centaines de dollars par année pour bénéficier des services de télévision de Radio-Canada.

Comme le ministre l'a déjà exprimé, alors qu'elle présentait son bill à la Chambre, les ondes appartiennent à toute la société, bref, elles font partie du bien commun de la société canadienne, et je me crois justifié, en tant que représentant d'une circonscription éloignée des grands centres, de réclamer et d'exiger que la direction de Radio-Canada donne les services dans le plus court délai possible afin d'éviter une sorte de discrimination à l'égard de la population qui est éloignée des grands centres.

Monsieur l'Orateur, si j'interviens dans le débat aujourd'hui, c'est évidemment pour faire allusion aux déclarations et aux accusations que l'honorable ministre a portées relativement à l'administration de Radio-Canada. Nous, de ce côté de la Chambre, avons, à plusieurs reprises, réclamé du ministre certains détails concernant les accusations qu'elle portait contre la direction et l'administration de Radio-Canada et, à titre de représentants des électeurs de la province de Québec, nous sommes un peu inquiets de la façon dont le ministre a libellé ces accusations contre Radio-Canada, surtout lorsque nous savons que Radio-Canada est dirigée par un président d'origine canadienne-française.

Monsieur l'Orateur, je ne suis pas ici pour défendre l'administration de Radio-Canada, ni pour dire que le ministre a tort, parce que nous ne savons pas quelles accusations le ministre veut porter contre l'administration de Radio-Canada. Nous avons, à plusieurs reprises, je le répète, demandé au ministre de préciser les accusations qu'elle lançait contre l'administration de cette société de la Couronne dont elle est comptable au Parlement.

Le ministre, jusqu'à maintenant, s'est refusé à donner des précisions; elle a laissé le cadre du débat très large, nous laissant entendre que dans plusieurs secteurs de Radio-Canada, l'administration était pourrie.

Évidemment, nous, de l'opposition, ne pouvons pas accepter une accusation aussi gratuite, et c'est pour cela que, au cours de l'après-midi, le député de Saskatoon (M. Brand) a demandé à la Chambre de déférer ce bill à un comité, afin que nous soyons mieux renseignés au sujet des accusations portées par le ministre contre l'administration de Radio-Canada et, également, pour étudier certaines dispositions du bill qui, à notre avis, semblent nébuleuses et ne contiennent pas toutes les informations que le public...